

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 24 Octobre 2022

Délibération n° 2022.10.60

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 12 octobre 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT.

M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Conditions d’utilisation de l’Espace Capella par les associations de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de location des salles Luminis et Véga de l’Espace Capella fixées par délibération du 6 septembre 2021.

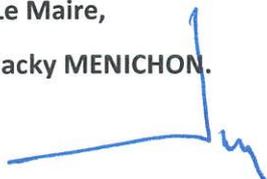
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, et compte tenu des modifications dans les associations de la commune, précise les conditions d’occupation pour les associations comme suit :

Salle LUMINIS :

- **Pour les associations Lanceronnes**
 - Sou des Ecoles, Ini For Tuti, Interclasse de Lancié, Lancié Loisirs et Culture, Amicale des retraités, Association paroissiale, CATM Corcelles/Lancié, Amicale des Sapeurs-Pompiers ou JSP Lancié/Fleurie, Société de chasse, Syndicat viticole, Entre Terre et Ciel, Portage de repas, Mouvements de vie, Fanfare La Note Beaujolaise, Basket Club Lancié Fleurie Villié-Morgon, Arbres de Vie : gratuité quelque soit le nombre de manifestations + électricité suivant consommation relevée au compteur.
 - Fête des conscrits et passage du flambeau : gratuité + électricité suivant consommation relevée au compteur.
 - Associations de classes : une manifestation gratuite par an + électricité relevée au compteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON.



Le secrétaire,
Gilles ASSANT.

